

à la Harangue de Son Excellence, et lequel Amendement est que ces mots: "Que les preuves qu'a données le peuple du Canada, pendant cette période d'excitation et de malaise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront à asséoir le crédit de la Province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité, soient effacés et les suivants substitués:—

"Que cette tranquillité que le peuple des Canadas a conservée au milieu de l'agitation profonde et générale, qui a poussé les nations les plus éclairées de l'Europe aux plus nobles efforts, souvent suivis d'heureux succès pour reformer leurs vicieux Gouvernements follement attachés à des usurpations surprises par la fraude, ou conquises par la violence durant la barbarie du moyen âge, mais devenus intolérables et bientôt impossibles en présence de la libre discussion de la raison et des lumières du dix-neuvième siècle, prouve que les Canadiens de toutes les classes et de toutes les origines sont amis de l'ordre, à ce degré qu'ils ont bien droit d'être dotés d'une Constitution politique beaucoup plus libre et libérale, que ne l'est la loi constitutive défectueuse qui leur a été imposée, contrairement à leurs désirs connus et exprimés par leurs remontrances et leurs Pétitions répétées, contre la réunion des deux Canadas séparés et pour leur mutuel avantage, en 1791. Que, jusqu'à ce que le vœu philanthropique et judiciaire, de ce grand et prévoyant homme d'état, Charles James Fox, soit accompli, c'est-à-dire, jusqu'à ce que nos Constitutions aient été réformées par l'extension du principe électif à beaucoup d'autres emplois et d'épartemens que ceux où il prévaut au point, disant-il, que les Canadiens ne devraient rien avoir à envier à leurs voisins, nous n'avons pas plus de chance dans l'avenir, qu'il n'y en a eu pendant un long et pénible passé, d'obtenir le bon gouvernement de la Province, et, par son bon gouvernement, la prospérité générale et le contentement général de ses habitants."

Et la question étant mise sur la Motion d'Amendement, la Chambre s'est divisée: Pour:—MM. Christie, LaTerrière, Papineau, Prince.— Contre:—MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton, (Norfolk) Boutilier, Brooks, Burrill, Cameron, (Kent) Cartier, Cauchon, Crysler, Davignon, De Witt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guzy, Hall, Hacks, Holmes, John, Johnson, LaFontaine, Laurin, (Avalon) (Glengarry), Macdonald, (Kingston) MacNab, Malloch, Marquis, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, (Deux-Montagnes) Seymour, Sherwood, (Brockville) Sherwood, (Toronto) Smith, (Durham) Smith, (Frontenac) Smith, (Wentworth) Taché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall.—62.

L'Hon. M. Papineau propose encore un Amendement que les mots dans la Motion, "Et pour assurer Son Excellence que ce sujet, d'une importance plus qu'ordinaire, sera l'objet de toute notre attention," soient effacés, et les suivants substitués:— "Pourvu que cette augmentation, respectant les règles de l'équité et de cette justice égale strictement due aux habitants de toutes les parties de la Province indistinctement, répartisse la représentation aussi approximativement que possible de temps en temps, en proportion des populations, et ne comporte pas le plan odieux, justement repoussé par Lord Durham, de donner un égal nombre de représentants aux deux Provinces en violation des principes de la représentation juste qui soulèverait contre le projet l'opinion publique en Angleterre comme en Amérique, et qui, ainsi que le Comité Général de la Réforme et du Progrès de Québec, l'énonce aussi fortement que judicieusement, consenseraient l'oppression du Bas-Canada comme localité, l'oppression des Canadiens-Français comme race."

Et la question étant mise aux voix, la Chambre s'est divisée: Pour:—MM. Boulton (Norfolk) Christie, Laurin, Papineau.— Contre:—MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boutilier, Brooks, Cameron, (Kent) Cartier, Cauchon, Cayley, Crysler, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guzy, Gullet, Hacks, Holmes, John, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Marquis, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux-Montagnes), Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Smith (Wentworth), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall, Wilson.—61.

La question étant mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée: Pour:—MM. Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton, (Norfolk) Boutilier, Cameron, (Kent) Cartier, Cauchon, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guzy, Gullet, Hacks, Holmes, John, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Marquis, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux-Montagnes), Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Smith (Wentworth), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall, Wilson.—61.

La question étant mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée: Pour:—MM. Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton, (Norfolk) Boutilier, Cameron, (Kent) Cartier, Cauchon, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guzy, Gullet, Hacks, Holmes, John, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Marquis, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux-Montagnes), Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Smith (Wentworth), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall, Wilson.—61.

La question étant mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée: Pour:—MM. Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton, (Norfolk) Boutilier, Cameron, (Kent) Cartier, Cauchon, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guzy, Gullet, Hacks, Holmes, John, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Marquis, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux-Montagnes), Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Smith (Wentworth), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall, Wilson.—61.

La question étant mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée: Pour:—MM. Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton, (Norfolk) Boutilier, Cameron, (Kent) Cartier, Cauchon, Davignon, Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guzy, Gullet, Hacks, Holmes, John, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacNab, Marquis, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux-Montagnes), Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Smith (Wentworth), Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall, Wilson.—61.

beau, Scott, (Bytown), Scott, (Two Mountains), Smith, (Durham), Smith, (Wentworth) Taché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall.—48. Contre:—MM. Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Guzy, Macdonald, (Kingston), MacNab, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Seymour, Sherwood, (Brockville), Sherwood, (Toronto), Smith, (Frontenac), Stevenson, Wilson.—18.

Ainsi elle a été adoptée. Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, un Comité a été nommé pour dresser une Adresse à Son Excellence basée sur les dites Résolutions, et la Harangue de Son Excellence a été renvoyée à ce Comité. M. Baldwin rapporte l'Adresse suivante, laquelle a été lue, agréée avec ordre de la grossoyer et présentée par toute la Chambre:—[Comme cette adresse n'est que l'écho du discours d'ouverture nous ne la reproduisons pas.]

L'Hon. M. Baldwin fait alors rapport que Son Excellence recevra la Chambre avec son Adresse, demain, à une heure. Les Ordres du Jour sont remis à demain. Ajournée à minuit jusqu'à demain à midi et demi. Rapport sur l'absence de M. Chauveau, ce jour, du Comité de l'Élection de Cornwall, et ordre donné qu'il soit présent à sa place demain.

Jeudi 25 janvier 1849. A deux heures, P. M., la Chambre se rend auprès du Gouverneur-Général avec son Adresse; et étant de retour, l'Orateur fait rapport de la Réponse de son Excellence:— Messieurs de l'Assemblée Législative, Je vous remercie de Votre Adresse, et je vous assure de mon entière confiance dans la sagesse et la prudence avec lesquelles vous me prêterez assistance dans tout ce qui pourra tendre à augmenter la prospérité du Peuple du Canada. Rapport de l'absence de l'Hon. M. Boulton et M. Belle et Hall, ce jour, du Comité de l'Élection contestée de Stormont, et ordre qu'ils soient présents demain à leurs places.

Cinquante-sept Pétitions ont été présentées et mises sur la table. Pétitions reçues et lues. De Alexis Rivard et autres, du Comté de Rimouski, demandant que cette partie du Comté soit constituée en District séparé, et ayant pour chef-lieu de District la Paroisse de St. Cyprien.—qu'il soit constitué une Maison de Bonnes et un Havre dans la dite Paroisse.— et que le prix des terres de la Couronne soit réduit. De James Blackburn et autres, du Comté des Outaouais, demandant la révocation des lois de Navigation. De Joseph Aumonier et autres, dans le Comté des Outaouais, demandant que les obstacles que le commerce de bois rencontre par suite des ponts construits au Saut-au-Réculet sur la Rivière-des-Prairies soient levés.

De Charles Symmes et autres, du Comté des Outaouais, demandant l'Acte des Ecoles soit amendé. De J. Wadsworth, du Comté des Outaouais et autres, résidant sur la Rivière des Outaouais et ses Tributaires, demandant la remise des droits sur le lard de première qualité, importé pour la consommation des personnes qui sont employées au commerce de bois.

De Frédéric Tremblay et autres, de la Paroisse de la Baie St. Paul, Comté du Saguenay, demandant une indemnité pour les pertes éprouvées dans la construction d'un chemin entre cette Paroisse et St. Joachim. Du Rév. François Boucher et autres, de la Paroisse St. Ambroise et la Jeune Lorette, District de Québec, demandant une aide pour un chemin depuis le Lac St. Jean jusqu'à Clacoutini ou le Grand-Brûlé.

De Michel Henrichon et autres, de la Côte St. Paul, dans la Paroisse de Montréal, se plaignant du danger dans lequel mettent leurs propriétés les feux des Bateaux-à-Vapeur qui passent dans le Canal LaChine. De J. O. Alfred Targeon, Ecr., et autres, des Comtés de Terrebonne et Leinster, demandant des améliorations dans la navigation de la Rivière Jésus, entre Terrebonne et le St. Laurent.

De Conseil Municipal de la Municipalité de St. Hyacinthe, demandant l'abolition de la Tenure Seigneuriale—la révocation des Lois de Navigation—une aide en faveur du Chemin de Fer de Portland,—le paiement des pertes occasionnées par la Rébellion—Pétitionnement de fermes-moules—l'amendement de l'Acte des Municipalités;—de l'aide pour le Séminaire de St. Hyacinthe—et que la pratique des Cours de Circuit soit rendue uniforme.

De E. Couillard Després, Ecr., Arpenteur, demandant à être indemnisé de la perte qu'il a soufferte dans la construction de la Prison et Salle d'Audience de St. Hyacinthe. De V. P. W. Dorion et autres, membres de l'Institut Canadien de Montréal, demandant un Acte d'incorporation. De Daniel McCallum, de la Seigneurie de Foucault, Comté de Rouville, franc-tenancier, demandant à être indemnisé de la perte de sa propriété dévolue par des incendies politiques en 1839. De M. Towns, et autres, directeurs de l'Académie de Clarendulle, Comté de Rouville, demandant que l'aide qu'ils

reçoivent soit augmentée. De Alexand. Louis Gouin, et autres, Conseillers Municipaux de la Municipalité de Yamaska, demandant l'abolition des tenures en fief défensives. Sur motion de M. Thompson, ordonné que les États annuels des affaires des différentes Banques et Assurances soient mis sur la table.

Sur motion de l'Hon. M. Sherwood, la Chambre vote une Adresse demandant "toute la Correspondance échangée entre le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies et Son Excellence, concernant la révocation ou modification des Lois entré l'Usine, et tous les autres documents relatifs à ce sujet qui peuvent se trouver en la possession du Gouvernement."

Sur motion de M. Macdonald, la Chambre vote une Adresse demandant "copie de la Remittance du Grand Jury du District de Midland à la dernière Cour d'Oyer et Terminer, de ce District, relativement au refus de George Brown, Ecuyer, l'un des Commissaires chargés de l'Enquête sur les affaires du Pententiaire Provincial, de rendre témoignage devant le dit Grand Jury sur une accusation de parjure portée contre le nommé James McCarth."

M. Holmes présente un Bill pour amender les Lois relatives aux Lettres de Change à l'intérieur et aux Billets Promissoires, et à la manière de les protester;—deuxième lecture, Mardi prochain. L'Hon. M. Hacks présente la Réponse à une Adresse du 22 du courant, demandant "Copie de toute Correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Provincial, relativement à l'abolition projetée des restrictions imposées par des Actes Impériaux sur le Commerce de cette Province;—Ordonné qu'il en soit imprimé 500 exemplaires."

Sur motion de Sir Allan MacNab, nomination d'un Comité Permanent pour aider l'Orateur dans la surveillance de la Bibliothèque. Sur motion de M. Boulton, la Chambre vote une Adresse, demandant "un Tableau indiquant les noms des différents Collèges Electoraux du Haut-Canada respectivement, le nombre des représentants et le nombre des habitants de chaque Collège Electoral, en commençant par le plus considérable et finissant par le plus petit dans chaque Section de la Province respectivement."

Sur motion de M. Sherwood, la Chambre vote une Adresse demandant "un Etat des sommes perçues pour droit de Havre du Port de Toronto, en 1838, ainsi qu'un état détaillé indiquant la balance (s'il en est) qui est encore due au Gouvernement à compte des sommes avancées en vertu de l'autorité de certains Actes du Parlement du Haut-Canada, pour construire et réparer le Quai de la Reine à l'entrée du dit Havre."

M. Egan, Dumas, McConnell, Chauveau, Marquis Stevenson, Mongenais, ayant donné des raisons satisfaisantes pour n'avoir pas assisté au Comité de l'Élection de Cornwall, sont excusés. Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, les listes des Membres qui doivent composer les Comités Permanents, dont il a été fait Rapport hier, sont approuvées.

L'ordre du Jour, pour la comparaison de John George Vansittart, Ecuyer, à la Barre de la Chambre; et également l'ordre du Jour du 22 Mars dernier, permettant à M. Van der Linden de produire les témoins mentionnés dans sa Pétition, présentée le même jour, ayant été lus: Et la Chambre étant informée que M. Vansittart attend à la porte, il est appelé, et, rendu à la Barre, il s'adresse à la Chambre.

George Washington Whitehead, Ecuyer, un des témoins produits par M. Vansittart, est ensuite appelé et interrogé: il sera interrogé de nouveau demain. Les autres ordres du Jour sont renvoyés à demain. La Séance est levée à minuit.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. "Le trône chrétienne quand l'honneur, la religion et la bonne foi de l'environnement pas."

ARRIVÉE DU CANADA. QUÉBEC, 31 JANVIER 1849. NOUVELLES D'EUROPE. Jusqu'au 13 Janvier. Le Télégraphe transmet l'arrivée du Canada à New-York, le 29 courant au soir. Ce Steamer apporte des nouvelles jusqu'au 13 janvier.

Angleterre.—La mortalité dans le district de Londres est revenue au chiffre qu'elle avait il y a sept semaines; dans les provinces elle est peu importante. A Glasgow, le choléra fait des ravages alarmants. Il a fait son apparition en Irlande, mais sans y faire beaucoup de progrès.

France.—Le ministère a déjà subi des modifications et le président a adopté des mesures impopulaires. Il a écrit à M. De Malleville, ministre de l'intérieur, une lettre impérieuse lui demandant certains documents. Ce ministre en conséquence a résigné et a été remplacé par M. Léon Faucher, ministre des Travaux publics. M. Bixio, ministre de l'Agriculture et du Commerce a aussi résigné.

Le mouvement en faveur de la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale, gagne du terrain. Lamartine approuve et appuie la mesure, pour éviter la collision qui paraît probable entre les pouvoirs corollonnés du président de la République et l'Assemblée nationale. La proposition pour dissoudre l'Assemblée le 13 avril, sera probablement adoptée.

Italie.—Le Pape est toujours à Gaète. Des difficultés se sont élevées entre le Souverain Pontife et les cardinaux, et l'on dit que les puissances européennes vont intervenir pour rétablir sa Sainteté. L'Armée Autrichienne poursuit ses succès.

Correspondance Parlementaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie. LETTRE II. Montréal 27 Janvier.

Je ne vous parlerai pas de certains incidents qui ont marqué à un coin particulier la discussion de l'adresse. Je me contenterai d'apprécier les points principaux dans les objections qu'on a apporté à son acceptation. On a donné au discours du trône une importance que d'ordinaire il n'a pas, et partant de là, on a blâmé le ministre bien plus pour ce qu'il n'a pas dit que pour ce qu'il a fait dire à Son Excellence, le Gouverneur-Général.

L'opposition tory n'a proposé aucun amendement; mais s'est contenté de s'attacher au ministère dans la discussion et de s'opposer à l'Adresse par son vote. M. Papineau a proposé deux amendements et a signalé bien des lacunes que nous allons résumer et tâcher de discuter froidement avec le calme de la conviction.

"Le ministère est rétrograde dit M. Papineau, parcequ'il déclare le peuple du Canada attaché à ses institutions. Quoi! est-ce que l'acte d'Union est une institution recommandable? mais en 41 vous avez protesté contre cet acte. Et puis pas une allusion aux événements de l'Europe, pas un mot de sympathie pour les auteurs de ce mouvement. L'Acte d'Union est affreux, et on y exige une qualification de £500 chez les membres. Le Quorum de l'Assemblée n'est que de 20 membres; 20 membres peuvent conduire le pays. On ne veut pas donner la représentation basée sur la population. Est-il pourtant rien de plus juste et à cause de cela, on a crié contre moi et on m'a calomnié."

"On a fait des entreprises gigantesques et extravagantes pour nos moyens et on demande encore. On aurait dû dire que l'on veut économiser. On a pris des juges parus les partisans politiques, rien de plus mauvais. On a soufflé et subventionné la Presse, et il n'y a que deux Journaux indépendants dans le pays; à ces deux l'honnêteté aux autres les turpitudes. On veut rappeler les lois d'immigration; mais on veut donc appeler les épidémies et favoriser le trafic des pauvres et éteindre qu'on nous amène. On veut créer un fond d'amortissement; c'est absurde parcequ'on le dépensera. Et d'ailleurs, on aurait dû au lieu d'émettre des débetures, ouvrir des négociations en France, en Hollande ou à New-York."

Non certes, l'Union n'est pas dans son essence une institution recommandable; elle l'est encore moins par l'esprit qui a présidé à sa sanction; mais le peuple du Canada et en particulier, les Canadiens-Français ont d'autres institutions auxquelles ils sont attachés; ils ont parmi ces institutions leur religion qu'ils pratiquent avec liberté, avec plus de liberté, qu'ils ne pourraient le faire dans la République voisine, où les cérémonies; qu'on ne peut pas même porter l'habit qu'il aime qui le distingue; et c'est au moment où on rend un acte de justice aux Canadiens-Français par la réintégration de leur langue, que des ministres Canadiens-Français viennent dire qu'ils sont attachés à leurs institutions, quel mal peut-on y voir? Est-ce que ces mots sont un acquiescement aux mauvaises intentions de l'acte d'Union? sont-ils une dégradation de tout ce qui est bon, une acceptation de tous les maux? il me semble que ce serait au moins, un préjugé de le croire. On a protesté contre l'acte d'Union en 41, et on bien fait; et on a réclamé contre et on a bien fait; mais on n'a rien obtenu, fallait-il encore protester, réclamer et rien obtenir encore. Non; et la preuve, c'est qu'on ne protestait pas et en agissant, nous avons gagné du terrain; nous avons maintenant le passage de la langue française, nous avons au pouvoir nos amis, nos chefs; deux Canadiens-français sont orateurs des deux

chambres, ces nominations, ne sont pas le but mais les moyens, et par ces moyens nous avons-nous pas déjà vu s'ouvrir pour nous l'accès aux terres de la chaudière qui, de tout temps, nous avait été fermé. Ces avantages obtenus ne sont que le prélude de ceux que nous avons tout lieu d'espérer. Est-ce donc le temps de s'arrêter, est-ce le temps de protester ou celui d'agir? il sera toujours temps de protester quand nous n'aurons rien de mieux à faire.

Comment peut-on exiger de nos ministres une allusion aux événements de l'Europe? quel peut en être le but par rapport à nous? quel en serait le but par rapport à l'Europe? D'ailleurs ces événements sont bien loin de réunir toutes les opinions. M. Papineau s'est trouvé presque seul à voter sur son amendement, la majorité de la chambre probablement aurait voté contre le ministère, s'il eût compris l'amendement de M. Papineau dans son adresse...

Une qualification de £500 chez les membres, est certainement un non-sens surtout dans un jeune pays; tout le monde s'accorde là-dessus, et il sera probablement plus facile de faire disparaître cette clause qu'il ne l'a été d'obtenir la réintégration de la langue française, sans que pour cela il soit nécessaire d'en parler dans le discours du trône. On peut en dire autant du quorum porté à 20 membres qui; d'ailleurs, n'a présenté jusqu'à présent aucun mauvais effets pratiques.

Et quant à parler de tout et bien au long dans le discours du trône, d'autres mesures plus importantes que celles-ci auraient dû avoir la prédominance, il semble. La population est la seule base sur laquelle on doit répartir la représentation; ce-ci est très vrai en droit et admis de tout le monde; il n'est pas également vrai que ce soit, toujours praticable. Il arrive, et c'est le cas pour les deux Provinces du Haut et du Bas Canada, que des populations ont en somme des intérêts différents. Il importe dans ce cas quelque soit la population, que ces intérêts soient défendus et représentés: ils ne le seraient pas si ayant regard au chiffre de la population on donnait à une de ces parties intéressées une représentation capable de rendre nulle la représentation chargée de défendre des intérêts différents; on a compris cela dans la composition du sénat aux Etats-Unis. Les circonscriptions territoriales dans l'une et l'autre partie de la Province et les circonstances particulières d'avantages imposent des difficultés qui empêchent l'application dans ses dernières limites de la représentation basée sur la Population; hors de là je n'ai pas de doute que la population ne serve de base à la nouvelle répartition de la représentation.

Tout le monde doit regretter les luttes qui ont eu lieu et la manière dont elles ont eu lieu; mais on en parlera, il semble, le mieux sera. Je crois qu'on n'exagère nos entreprises et rendu nos dépenses extravagantes; mais avant de juger il faut voir quelles sont les demandes qui nous seront faites. Il y a lieu de croire qu'on s'occupera d'économiser; mais il n'est pas nécessaire d'en parler dans le discours du trône.

On a pris des juges parus les partisans politiques. En thèse générale ceci est mauvais; on peut dire rarement bon. Les circonstances peuvent quelquefois excuser ce que les apparences condamnent. Ce n'est pas dans tous les cas un crime impardonnable quand les suites n'en sont pas mauvaises.

On a soufflé et subventionné la Presse. Rien de tel n'est prouvé, rien de tel n'est probable, rien de tel n'aurait dû être dit. On ne connaît pas, et il n'est pas dit dans le discours du trône quelle sera la mesure relative à l'immigration; il serait par conséquent injuste de la condamner.

Un fond d'amortissement ne vaudrait rien parcequ'en le dépensera. Mais si on ne le dépensait pas, serait-ce bon? Il aurait été assez singulier et surtout peu expéditif de vouloir ouvrir des négociations en Hollande et en France. Quant à New-York on sait assez qu'il n'y pas là de capitaux disponibles.

Il est pénible de voir réduit à l'isolement, un homme qui pendant si long-temps a résumé pour ainsi dire dans sa personne, la politique du Bas-Canada. Il est pénible de voir se perdre en vains efforts une énergie que bien dirigée, eût fait tant de bien; malgré tout il reste encore en Canada, dans la personne de M. Papineau, une magnifique et glorieuse réputation.

Tout à vous. J. C. T.

Nous avons promis de faire quelques observations sur le projet de loi d'éducation introduit dans le Conseil Législatif, par l'honorable M. Leslie; mais comme nous avons toute raison de croire que ce projet subira des modifications importantes avant d'être transmis à l'Assemblée Législative, nous croyons qu'il vaut mieux attendre pour faire nos remarques, que ce projet ait subi les amendements qui y seront faits, dans le Conseil.